

Recherches sociographiques



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC , *Actes du colloque " La qualité de la langue...après la loi 101 "*

Denise Deshaies

Volume 22, Number 2, 1981

La ville de Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055938ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055938ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Deshaies, D. (1981). Review of [GOUVERNEMENT DU QUÉBEC , *Actes du colloque " La qualité de la langue...après la loi 101 "*]. *Recherches sociographiques*, 22(2), 283–285. <https://doi.org/10.7202/055938ar>

influencent l'évolution des services, de manière directe, en autorisant leur développement, et de manière indirecte, en modifiant la répartition du pouvoir (p. 11). Malheureusement la première partie de l'hypothèse est plutôt banale, et la seconde comporte le concept difficilement opérationnalisable de pouvoir. Aussi quand, dans la conclusion générale, un retour est fait sur cette hypothèse, et donc sur l'objectif initial de l'ouvrage, il n'y a pas de conclusions nettes qui sont avancées.

Le livre se termine sur un plaidoyer pour la décentralisation d'auto-développement, contre la décentralisation d'encadrement. L'idée est valable, mais elle a peu de rapports avec la problématique complexe du début. Dans l'ensemble, cette problématique aura donc été un embarras plus qu'un guide dans une monographie par ailleurs bien faite.

Vincent LEMIEUX

*Département de science politique,
Université Laval.*

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Actes du colloque « La qualité de la langue... après la loi 101 », 30 septembre-3 octobre 1979, Québec, Conseil de la langue française, Direction des études et recherches, Éditeur officiel du Québec, 1980, 244p.* (« Documentation du Conseil de la langue française », 3.)

Les Actes du colloque portant sur « La qualité de la langue... après la loi 101 » fournissent toute l'information relative aux activités qui se sont déroulées lors de ce colloque ; sont inclus dans ces actes :

- une présentation du directeur des études et recherches du Conseil de la langue française ;
- l'allocution d'ouverture par le ministre d'État au développement culturel ;
- les exposés ou communications portant sur les thèmes suivants : la notion de qualité de la langue, la langue de la publicité, la langue de l'enseignement, la langue de l'administration et la langue des médias d'information ;
- les discussions de journalistes qui ont porté sur la qualité de la langue écrite et sur celle de la langue parlée ;
- l'allocution de clôture ;
- une synthèse du colloque ;
- et, finalement, le bilan du colloque préparé par son comité organisateur.

Il serait illusoire de tenter de faire un compte rendu de tout ce matériel. Il serait également illusoire de tenter d'en faire une synthèse. Cette synthèse apparaît d'ailleurs dans les Actes de ce colloque, comme nous l'avons mentionné précédemment, synthèse à laquelle son auteur, Raymond Joly, ajoute de nombreux commentaires qui permettent de faire rejaillir le débat dans son entier. Lorsque nous disons qu'il serait illusoire de faire un compte rendu de tout ce matériel, c'est qu'il apparaît que critiquer, résumer, synthétiser (et quoi encore !) ce que vingt-cinq participants différents ont dit prendrait autant de pages que le livre lui-même en contient, sans oublier que ce qui a été dit portait sur une notion très vaste, celle de « qualité de la langue ». C'est pourtant autour de cette question qu'il sera quand même possible de faire quelques commentaires.

Si tous les participants du colloque ne s'entendent pas sur ce que recouvre la notion de « qualité de la langue », presque tous s'entendent pour dire que le français du Québec est truffé de lacunes et qu'il est nécessaire de l'améliorer. D'où, si la qualité n'est pas définie de façon positive, elle peut au moins être définie en partie en constatant son absence. En effet, ce qui frappe le plus dans les diverses interventions est ce quasi-consensus qui veut que le français du Québec se définisse par les améliorations qu'il faut y apporter. Ce seul point fait réfléchir au fait que les interlocuteurs étaient tous des représentants d'institutions. Peut-être parce que le colloque se voulait une réflexion sur la « qualité "collective" du français québécois » et non une réflexion sur la « qualité de la langue individuelle » (voir la présentation de Michel Amyot, p. 11). Cette réflexion sur la langue « collective » et sa qualité a donc éliminé le citoyen ordinaire du débat. Peu importe, puisque ce n'est

pas lui qui légifère en matière de langue. Mais, même cette réflexion générale ne peut se passer d'une réflexion particulière. C'est ce qui a amené certains intervenants à tenter de définir les multiples facettes que recouvre la notion de « qualité de la langue ». L'exposé le plus complet à cet égard nous semble être celui de Pierre Chantefort qui a fait clairement la distinction entre les notions de « qualité interne » et de « qualité externe » et entre l'oral et l'écrit, en plus d'indiquer les diverses positions idéologiques reliées aux discours tenus sur la langue. Curieusement, ces diverses positions idéologiques se retrouvent dans plusieurs des exposés du colloque. C'est surtout ce point qui nous a frappée à la lecture des Actes du colloque sur « La qualité de la langue... après la loi 101 ». Ces actes renferment une synthèse des diverses opinions ayant trait à la qualité de la langue.

On y trouve, entre autres, l'opinion émise par le D^r Camille Laurin voulant que la langue soit le reflet de la pensée, ou du moins du type de vie de ses usagers : « Car la qualité de la langue fonde la qualité de la vie d'une collectivité en même temps qu'elle en constitue un élément essentiel » (p. 22). Un discours semblable se retrouve chez Denyse Maheux qui, en parlant de la langue de la publicité, souligne l'amélioration que la langue québécoise a connue depuis dix ans :

« Les effets des différents organismes gouvernementaux et autres ont porté fruit et il semble que le *bon sens* de la population, *son respect d'elle-même* et, peut-être aussi, sa plus grande extériorisation vers le monde, *la poussent à parler un français correct...* Et, depuis dix ans, *le souci de bien parler a fait place au souci de pouvoir parler* » (p. 55). (C'est nous qui soulignons.)

Ceci n'est pas sans rappeler le slogan publicitaire suivant : « Bien parler, c'est se respecter ». Et ce « souci de bien parler » par opposition au « souci de pouvoir parler » n'est pas sans rappeler cet exemple donné par Anthony Shorteno lors de la table ronde sur la qualité de la langue parlée : « par exemple, si vous écoutez quelques lignes ouvertes, on ne dit plus "Félicitations pour votre programme", on dit "Félicitations pour votre émission". On dit : "Je voudrais exposer un problème", on ne dit pas : "J'ai quelque chose à dire" » (p. 208). Le « bien dire » fait place au simple « dire ». » Une opinion semblable est présente chez Claude Cossette qui indique les choix que doit faire le « publicitaire » en matière de langue :

« [le publicitaire] doit "respecter son public". Mais comment, sur le plan de la langue, se manifestera ce respect ? par l'emploi d'une langue correcte mais froide ? par l'usage d'une langue populaire mais touchante ?

Encore une fois, le publicitaire est d'abord communicateur avant d'être philologue. Son métier est de transmettre une information tout en arrivant à toucher son public. Et les qualités précises de ce public (telles qu'elles auront été résumées dans la "définition de la cible") feront qu'il emploiera un langage correct, élégant ou affecté, un parler familier, trivial ou vulgaire, ou encore un style descriptif, poétique ou dramatique. » (P. 60.)

Il n'y a qu'à rapprocher tous les mots de ces citations pour trouver que « qualité de la langue » est équivalent à « qualité des personnes qui utilisent cette langue de qualité ». Bien parler équivaut à bon sens, à respect de soi, à personne de qualité. Cette opinion est largement partagée par les membres d'une société. Le drame, c'est que peu de gens semblent conscients du fait que lorsqu'ils portent un jugement sur le langage, ils en portent un semblable sur l'intégrité, la compétence et la qualité d'être humains, où l'élégance s'oppose à la vulgarité et à la trivialité.

Si ceux qui ont parlé de la langue de la publicité lors de ce colloque ont tenté de justifier leurs pratiques linguistiques quotidiennes en insistant sur le fait que la persuasion passait d'abord par les « tripes » (langue correcte mais froide, langue populaire mais touchante), la plupart des autres exposés ont plus directement opté pour l'utilisation d'un français correct. Cependant, la définition d'un français correct ne va pas sans problèmes et certains exposés y ont fait plus ou moins explicitement référence. En prenant pour point de départ un des critères établis par Chantefort, Corbeil et Gagné dans leurs exposés respectifs afin de définir la notion de « qualité objective » d'une langue, à savoir la conformité aux règles de la grammaire ou du code, nous retrouvons une partie de ce problème. Il n'y a qu'à reprendre l'exemple donné par Shorteno pour s'en convaincre. « J'ai quelque chose à dire » est-il moins conforme au code linguistique du français que « Je voudrais

exposer un problème »? Ou encore, l'exemple cité par Robert Auclair qui dénonce l'emploi du subjonctif après la locution *après que* dans un article de loi (voir page 113), alors que cet emploi est en concurrence avec l'indicatif depuis le début du XX^e siècle, même en France, et en dépit des hauts cris des grammairiens normatifs. Comment déterminer ce qui est conforme ou non au code? D'autres exemples ne feraient que répéter ce qui est impliqué dans le dernier exemple qui porte sur le choix entre le mode indicatif et le mode subjonctif après une locution précise. Lequel de ces choix obtiendra l'insigne honneur d'être catalogué comme « conforme aux règles de la grammaire »?

Nous ne voudrions pas terminer ce compte rendu sur une note « aussi interrogative ». Plusieurs participants au colloque ont donné des renseignements précis sur les choix qu'ils devaient faire en matière de langue et sur les problèmes que posaient ces choix. Nous laissons aux lecteurs de ce livre le soin d'aller puiser les renseignements dont ils auront besoin. Ce qui semble se dégager de la majorité des exposés, cependant, est le fait suivant : est correct le langage passe-partout, le langage qui ne marque pas socialement ou géographiquement celui qui en fait usage ; seuls ceux qui seront détenteurs de ce langage auront droit à une tribune sur la place publique, cette tribune que sont les diverses institutions sociales. L'école devrait peut-être transmettre ouvertement ce message aux étudiants, de quelque niveau qu'ils soient, afin de les motiver à apprendre et à « maîtriser » la *langue standard d'ici*. Pour le moment, l'école semble plutôt vouloir véhiculer l'idée que les diverses façons de parler dans une communauté sont complémentaires (voir l'exposé de G. Gagné, pp. 85-86). Si ces façons de parler sont complémentaires pour l'individu qui peut ainsi adapter son langage à différentes situations de communication, il ne semble pas que ces façons de parler, ou d'écrire, soient complémentaires au plan social. En effet, il ne faut pas oublier qu'il existe une forte tendance à associer « qualité de la langue » à « qualité de la personne ». Il semble bien que pour « percer » socialement il faille d'abord « percer » linguistiquement. C'est du moins le message qui ressort des Actes du colloque « La qualité de la langue ... après la loi 101 ».

Denise DESHAIES

*Département de langues et linguistique,
Université Laval.*

Claude SAINT-GERMAIN, *La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires*, Québec, Conseil de la langue française, Éditeur officiel du Québec, 1980, 117p. (« Dossiers du Conseil de la langue française : Études et recherches », 3.)

Le livre présenté par Claude Saint-Germain est une étude descriptive de l'évolution de la répartition de la population scolaire du Québec selon la langue d'enseignement en regard de trois lois linguistiques, à savoir la loi 63, la loi 22 et la loi 101. Toute l'étude de l'auteur est basée sur deux sources principales de données, soit deux fichiers du Ministère de l'éducation du Québec, qui contiennent le dénombrement de la population scolaire au 30 septembre de chaque année. L'un d'eux fournit des données provenant des écoles alors que l'autre est constitué de fiches individuelles pour chacun des élèves. L'auteur souligne qu'il existe une disparité entre ces deux sources, c'est-à-dire que le nombre d'élèves dénombrés dans le fichier des écoles est presque toujours supérieur à celui qui provient du fichier des élèves. Cette constatation amène l'auteur à combiner ces deux sources de renseignements dans son étude, en conservant les chiffres du fichier des écoles pour les variables du niveau, du réseau et de la langue d'enseignement et en utilisant les chiffres du fichier individuel en ce qui a trait à la variable « langue maternelle ». Le problème soulevé par la différence qui existe entre ces deux sources de renseignements apparaît dès la première analyse effectuée par l'auteur qui porte sur les pourcentages annuels d'accroissement de la population scolaire pré-collégiale du Québec, selon la langue et le niveau d'enseignement. Cette analyse indique que la population scolaire du Québec a diminué graduellement au cours de la période analysée et